

## S.E.L.A.S. XAVIER de LOSTALOT et DAVID MONTEILLET

## 23 juin 2025, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le réseau privé sécurisé des commissaires de justice, considérée comme complète le 16 juin 2025, et en l'absence d'opposition du Président de la Chambre nationale des commissaires de justice,

La transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée de la société civile professionnelle « XAVIER de LOSTALOT et DAVID MONTEILLET, Commissaires priseurs associés – Société civile professionnelle titulaire d'un Office de Commissaires-priseurs judiciaire », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Valence (Drôme), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « XAVIER de LOSTALOT et DAVID MONTEILLET, Commissaires de justice associés – Société d'exercice libéral par actions simplifiée titulaire d'un Office de Commissaires de justice ».

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure : MONTEILLET David

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)